



Mesdames et Messieurs les Représentants des Sociétés, voici le rapport succinct de notre entrevue du 3 mars 2023. Celui-ci n'a pas pour vocation d'être exhaustif, mais de souligner les principaux faits et de traduire ce qu'au nom du Comité St-Roch, les signataires ont compris des échanges. Cette synthèse vient en supplément des notes prises par les différents participants.

Société absente et excusée : Tartares Lituaniens.

En présence de Mme la Bourgmestre, Marie-Ève Van Laethem, et de l'Échevin du Folklore, Patrice Vraie.

Objets : St-Roch 2023 : déroulement - remise des décorations - divers

- **Tableau récapitulatif** du dernier recensement de chacune des 14 Sociétés.
Ce nombre a augmenté de 25 % en 10 ans, passant de 2000 marcheurs en 2012 à 2513 marcheurs en 2022. Cet accroissement a et aura un inévitable impact sur le déroulement de la Marche : la durée du cortège, les dérives horaires..., ce que Mme la Bourgmestre, M. l'Échevin du Folklore et la plupart des Responsables de Sociétés ont reconnu et admis lors de la réunion du 25 février 2023.

	Sociétés	2012 ¹	nov-22
1	Second Régiment des Grenadiers à pied de la Garde Impériale	120	140
2	Second Régiment des Zouaves Français du Second Empire	90	146
3	Société Royale des Pompiers des Waibes	80	90
4	Société Royale des Mousquetaires du Roy	150	100
5	Société Royale des Sapeurs-Pompiers de la Ville-Haute	100	120
6	Compagnie des Voltigeurs du Premier Empire	100	120
7	Tartares Lituaniens	40	55
8	Sapeurs et Artilleurs du Second Empire de Biercée	190	262
9	Compagnie Royale des Enfants de sainte Barbe (Ragnies)	60	101
10	Volontaires Belges de 1830	120	126
11	Flanqueurs de la Garde du Premier Empire (Ragnies)	80	95
12	Compagnie St-Roch	650	832
13	Compagnie Royale des Chasseurs Carabiniers de la Ville-Basse	120	180
14	Société Royale des Zouaves Pontificaux	100	146
		2000	2513

¹ Chiffres communiqués par les Sociétés, en 2012, dans le questionnaire préparant les modifications de déroulement de la St-Roch. A ces nombres, faut-il ajouter les fanfares ?

- **Société(s) mise(s) à l'honneur** :
 - **2023 : Sapeurs et Grenadiers : 135 ans**
 - Projet à remettre pour mi-avril.
 - **2024 : Sapeurs et Artilleurs : 35 ans**

- La délégation de la Marche militaire Notre-Dame de Walcourt est invitée à participer à la St-Roch de cette année.
- **Retraite aux flambeaux.**
 - En principe, pas de changement notable.
 - Néanmoins, le CSR réfléchi à l'utilisation de flambeaux d'une autre qualité : ils se consomment plus lentement et ne se décomposent pas de la même manière.
 - Nous y reviendrons certainement lors de la réunion du 5 mai prochain.
- **Le dimanche.**
 - Le dimanche ne devrait pas subir de grosses modifications.
 - Les travaux de la Grand'Rue devraient être terminés.
 - Le redémarrage du cortège, de la place des Waibes, sera adapté, **avec l'indispensable collaboration des Marcheurs et des Officiers**. Les 8 1^{res} Sociétés démarreront, en continu, soit des Sapeurs à la délégation de Walcourt. Dès la 9^e, les Sapeurs et Artilleurs de Biercée, les départs seront espacés de manière à **tenter** de réduire les arrêts trop fréquents, durant la descente vers la Ville-Basse.
 - Pour rappel, lors de la rentrée, un « pas lent », ne devrait être entamé qu'à hauteur du square de l'église, pas avant. Un pas lent entamé dès le début de la rue t' Serstevens entraîne des trous dans l'avant du cortège et des arrêts à l'arrière.
- **Le lundi.**
 - Vénération des reliques dès 8h30, messe à 10h00.
 - Montée vers la Maladrie, suivie d'une pause correspondant à l'attente de l'arrivée de la statue de saint Roch sur son reposoir près de la potale St-Roch.
 - Dès son arrivée, le cortège se remet en route.
 - Pour info, timing du lundi 2022 :
 - Entrée des Sapeurs dans l'église : 8h28
 - Début de la messe : 10h05
 - Fin de la messe : 11h05
 - Arrivée des Sapeurs à la Maladrie : 12h27
 - Arrivée de saint Roch à 14h07
 - Départ des Sapeurs de la Maladrie : 14h10
 - Arrivée des Sapeurs à l'Hôtel de Ville : 15h12
 - Attente
 - Arrivée des Sapeurs sur la Place du Chapitre : 15h36
 - Début de la remise des décorations : 17h06
 - Chaque Société rentrera directement sur la Place du Chapitre, sans plus attendre dans la rue St-Jacques et les remparts du Midi.
 - **Remise des décorations :**
 - Comme indiqué dans le rapport de la réunion du 15 février 2023, Mme la Bourgmestre rappelle que « ... la cérémonie doit être revue dans son ensemble pour honorer les jubilaires comme il se doit et permettre à chacun de rejoindre les banquets dans des heures raisonnables. Il devrait également redevenir un moment de convivialité ».
 - Chacun des Représentants de Sociétés a la possibilité de prendre la parole. Retenons :
 - Envisager de déplacer le podium (sur le trottoir, côté Rapido ? Le long du mur du fond de la Place du Chapitre ? Sur l'œuvre « Comme un Gant » ?)
 - Limiter la durée de l'interprétation musicale de chaque batterie, quand elle est arrivée sur la Place du Chapitre.
 - La médaille la plus importante est celle reçue après 25 années de participation à la St-Roch. C'est celle qu'on attend le plus longtemps. Il y a donc lieu de bien citer le nom de chacun des Marcheurs.
 - Avancer d'une heure, le début de la messe.
 - Repartir de la place de la Maladrie, avant l'arrivée de la statue de saint Roch (puisque'il y a une statue de Roch dans la potale) et par la rue du Fosteau (plus par le Chemin de la Croix).
 - Les troupes doivent se discipliner → rôle des Officiers.
 - Si un jeune doit parcourir une partie substantielle du tour St-Roch pour

- comptabiliser son année de marche, qu'en est-il pour les plus Anciens ?
- Succinctement, proposition de déroulement retenu :
 - arrivée des sociétés en cortège
 - à hauteur du podium, les jubilaires de 25 et 35 ans sortent des rangs (regroupés devant leur société) et montent sur le podium pour recevoir leur médaille pendant que sa Société prend place ... sur la Place du Chapitre
 - quand toutes les Sociétés sont arrivées et que toutes les médailles de 25 et 35 ans ont été remises , appel et remise des médailles de 50 ans et + sur le podium.
 - Modalités d'accompagnement des jubilaires de 50 et + à **affiner**. Il y aura, néanmoins, un regroupement de la Société, un rassemblement, un peu plus d'intimité autour de son/ses Ancien(s) :
 - tous les Marcheurs d'une même Société (50, 60, 70, 75) se présentent, ensemble, sur le podium et reçoivent leur décoration,
 - tous les Marcheurs d'une même Société se présentent ensemble, par « catégorie » : tous les 50 ans, puis, tous les 60 ans, et reçoivent leur décoration.
 - Il est rappelé que les batteries ne sont pas autorisées à monter sur le podium.
 - Il serait bon que les marcheurs soient sensibilisés afin qu'un contingent significatif reste sur la place pour honorer les médaillés les plus Anciens
 - Ces deux alternatives sont laissées à l'appréciation de chaque Société.
NDLR : sous peine de difficultés d'organisation, il y aura, néanmoins, lieu d'homogénéiser cette remise des médailles aux plus Anciens.
 - L'organisation des tirs doit également être revue. Pour rappel, l'arrêté de police précise : « **Les tirs de fusils et de tromblons sont placés sous l'autorité et la responsabilité des officiers en charge des pelotons concernés. L'Administration communale et le Comité organisateur du cortège déclinent toute responsabilité.** »
 - Pour ces « tirs d'honneur », il est convenu qu'il n'y ait qu'une seule salve **après** toute la volée de décorations de 25 et 35 ans.
 - Un seul tir devrait également être exécuté pour les Anciens.
 - Néanmoins, quelques points sont à régler : qui commande ces tirs ? Combien de fusils, combien de tromblons descendent « dans le Martinet » ?
 - Le nom des décorés et des défunts est à remettre pour le 28 avril 2023.
 - Mme la Bourgmestre rappelle qu'il y a lieu de « discipliner les troupes ». De manière à responsabiliser les Officiers, un rappel des responsabilités de chacun sera présenté par le Chef de Zone, M. Alain BAL. Les Officiers de chaque Société seront invités à cette présentation, dans le courant du mois d'avril.
- Une exposition de photos sur les Marches de Jacques Saucin se tiendra au Centre Culturel du 12 au 27 mai 2023. Lors du vernissage, le vendredi 12 mai, à 19h00, des textes en wallon de « **Sifes, tambouris èy'ûlôds** » seront lus.
 - Lors de la cérémonie protocolaire marquant le 10^e anniversaire de la reconnaissance de nos Marches par l'UNESCO, une copie du diplôme officiel nous a été remise.
Le diplôme original, encadré, est exposé au Musée des Marches, à Gerpennes.
 - Agenda :
 - Courant avril (date à définir) : présentation, par le Chef de Zone, M. Alain BAL, des responsabilités de chaque Officier.
 - 5 mai 2023 : réunion préparatoire de la St-Roch 2023.